

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 6 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Jeudi 25 Février 1796.

Détails sur l'invasion de la Perse et de la Georgie. — Secours donnés par l'impératrice de Russie aux princes de Perse et de Georgie. — Troubles dans plusieurs départemens. — Bruit de quelques changemens dans les agens diplomatiques de la république. — Refus de la fille de Louis XVI de se marier avec l'archiduc Charles, frère de l'empereur. — Rapport de la commission des finances sur les moyens de rétablir le crédit des assignats. — Discussion à ce sujet.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

T U R Q U I E.

De Widin, le 15 janvier.

La Porte s'est enfin déterminée, depuis la fixation des limites entr'elle & l'Autriche, à prendre des mesures pour mettre en sûreté ses frontières du côté du Danube & du Don. Le pacha de Belgrade a été nommé seraskier, c'est-à-dire, général d'une armée; celui de Servie est aussi à la tête d'une armée qui est rassemblée dans nos environs, on assure qu'il a, parmi ses troupes, une assez grande quantité d'officiers français qui forment la milice turque aux manœuvres & à la discipline des armées chrétiennes. C'est le succès de cette méthode employée à Constantinople, où 40 mille ottomans forment déjà une armée respectable & bien disciplinée, qui a engagé la Porte à la propager dans nos provinces, toujours menacées par l'ambitieuse Catherine.

Déjà les Cosaques du Don, fatigués par les Russes, sont soulevés & ont attaqué à l'improviste leurs ennemis. On ignore si la Russie a eu quelque part à ce mouvement si lui fournit un prétexte de faire avancer des troupes de ce côté; mais il est certain que le général Suwarow marche sur le Don avec une armée de 30 mille hommes, composée des mêmes troupes avec lesquelles il opéra en

quelques heures le massacre épouvantable du fauxbourg de Prag à Varsovie.

On n'avoit ici que des notions confuses sur ce qui se passe en Perse & en Géorgie. Les détails ultérieurs qu'on a reçus jettent quelque lumière sur le rôle actif que paroissent devoir y prendre la Russie & la Porte. On sait que l'usurpateur Aga Mahmet, eunuque, après avoir détrôné & vaincu dans deux combats le jeune prince Lolf-Ali kan, & s'être rendu maître de Shiras, du trésor impérial, & des familles des grands de Perse qui s'y trouvoient, a fait une invasion en Georgie. Le prince Héraclius de Georgie, qui, depuis plusieurs années, s'est mis sous la protection de la Russie, & le jeune prince de Perse détrôné, ont imploré les secours de l'impératrice: le dernier lui a fait l'offre de lui céder telles de ses provinces que S. M. I. desiroit, si elle vouloit l'assister contre l'eunuque usurpateur.

Lolf Ali s'est retiré avec les débris de son armée à Kerman, d'où il a envoyé au kan de Mazandaran l'ordre de rassembler quelques troupes & de marcher sur le Ghilan pour attaquer l'usurpateur dès qu'il auroit reçu les secours promis par la Russie; 1500 russes étant en effet partis d'Astracan se sont rendus par la mer Caspienne à Recht, capitale du Ghilan; en même tems quelques régimens russes se sont joints aux troupes géorgiennes du prince Héraclius, qui doit attaquer l'usurpateur dans le Shirvan, tandis que le kan de Mazandaran l'attaquera par l'Aderbigian; & si le succès est tel qu'on doit l'attendre de la supériorité des troupes russes sur celles de la Perse, il y a lieu de croire que l'usurpateur ne jouira pas longtemps de son triomphe, & que les provinces de Perse à l'ouest de la mer Caspienne seront la récompense des secours que la Russie donne au prince détrôné. Jusqu'à présent, on n'apprend pas que la Porte ait pris part à la querelle; mais on présume qu'elle ne verroit pas sans inquiétude le sceptre de la Russie s'étendre jusqu'à ses provinces d'Asie par les cessions qui lui seroient faites de la partie septentrionale de la Perse.

Le général russe de Derfelden, parti de Varsovie au milieu de janvier, a été assassiné à quelques journées de cette ville : on le dit mortellement blessé.

FRANCE.

De Paris, le 5 ventôse.

On a affiché hier une proclamation du directoire exécutif aux départemens de l'Ouest, que nous regrettons de n'avoir pu publier dès aujourd'hui. Elle est distinguée par les meilleurs principes, par un ton noble & ferme, & par ce mélange d'humanité & de sévérité qui convient à un gouvernement républicain & aux circonstances qui ont dicté cette mesure.

D'après la résolution du conseil des cinq cents sur le rapport de Camus, le directoire & tous les ministres s'occupent sérieusement à réformer les employés inutiles de leurs bureaux. Dans l'état où sont les finances de la république, ces réformes sont indispensables; elles doivent être très sévères; par cela même elles sont cruelles pour un grand nombre d'individus qui trouveront difficilement des moyens de subsistance à substituer à celui des emplois. Mais tel est l'état de désordre & la détresse où sont les affaires publiques, qu'il faut presque tout changer; & que tout changement produit quelque nouveau mal. On s'est plaint que le directoire, en créant douze bureaux pour correspondre avec les ministres, avoit multiplié les écritures & les employés sous ses ordres, de manière que chacun de ses membres se surchargeoit d'un travail peu utile, en même-tems que les travaux des différens ministères en étoient entravés & souvent contrariés. On prétend qu'un membre du directoire demandoit à un ministre un chef capable d'être mis à la tête de ces bureaux. *Ten ai un que je crois très-bon, et c'est moi; ou si ce n'est pas moi, c'est le ministre qu'il faut mettre à la place.* Un tel discours honore celui qui l'a tenu & celui qui en profite.

Toutes les nouvelles qu'on reçoit d'un grand nombre de départemens, tant du midi que de l'ouest de la France, annoncent de grands troubles, qui semblent faire des progrès en étendue, malgré les mesures actives & rigoureuses que prennent les agens du gouvernement pour les réprimer. La puissance proconsulaire, armée de la force militaire, n'a pas plutôt appaisé les désordres qui s'élevent dans une ville ou dans un canton, que des excès ou des troubles excités plus loin appellent de nouvelles forces & de nouvelles rigueurs. Nous recevons sur ces tristes événemens des détails contradictoires, qui ne nous paroissent pas assez authentiques pour mériter confiance. Si nous examinons les journaux de différens partis, nous y appercevons les mêmes contradictions. Nous n'entreprendrons pas de concilier les récits opposés; nous nous contenterons de penser que les excès & les violences qu'on annonce dans quelques-uns sont fort exagérés, & que le calme se rétablirait plus aisément & peut être plutôt, si on pouvoit se résoudre à substituer aux mesures arbitraires & révolutionnaires des mesures sévères, mais régulières, autorisées par la loi. Ainsi l'on annonce, par exemple, que l'arrêté de Fréron, qui établit des militaires en garnison chez les oncles & les tantes des jeunes gens déserteurs, sur qui ils n'ont évidemment aucune autorité, a fait des merveilles. Nous osons que si on avoit proclamé qu'on mettroit le feu à toutes les

communes où il y auroit un seul déserteur, l'effet de cette mesure un peu acerbe auroit été plus merveilleux encore. Cependant nous persistons à croire qu'une loi sage, juste & sévère contre la désertion, dont l'exécution seroit formellement recommandée aux autorités constituées & surveillée par les agens du pouvoir exécutif, auroit produit des effets encore plus salutaires & ramené un plus grand nombre de ces déserteurs, dont une grande partie sont plutôt égarés par le mécontentement que retenus par une honteuse lâcheté.

On parle encore de quelques changemens diplomatiques. On a déjà remarqué combien il y auroit d'inconvénient à promener ainsi nos agens d'un bout de l'Europe à l'autre, sans leur laisser le tems de s'établir nulle part. Ces déplacements sont très-coûteux; mais ce qui est plus grave encore, c'est le tort qu'un pareil système peut faire à la dignité nationale aux yeux des puissances étrangères. C'est le défaut de suite qui en résulte dans nos relations politiques. Nous avons eu à Stockholm trois ministres en moins d'un an. On parloit dernièrement d'en faire retourner Verninac de Constantinople, où il étoit peine arrivé; on parle actuellement d'y envoyer Grouvelle, s'il ne reste pas à Copenhague. On a publié dans quelques journaux qu'il avoit dû quitter cette résidence à la suite d'une discussion avec le gouvernement Danois dont l'occasion avoit été la célébration des obsèques d'un ministre étranger, mort à Copenhague, auxquelles le citoyen Grouvelle avoit manifesté l'intention d'assister avec le corps diplomatique; M. de Bernsterff lui avoit fait observer que n'étant pas encore reconnu, il ne pouvoit paroître dans une cérémonie publique.

Au reste, ce n'étoit là qu'un incident dont les suites pouvoient devenir graves; mais l'objet important sur lequel Grouvelle avoit reçu, dit-on, les ordres les plus précis d'insister, étoit sa reconnaissance solennelle. Il paroît même qu'il lui a été enjoint de déclarer qu'il quitteroit Copenhague s'il n'étoit reconnu à une époque précise. On croit que le ministre Danois est entré dans un nouveau en explication; qu'il a promis de reconnaître bientôt le ministre de la république française & que la bonne intelligence entre les deux gouvernemens ne sera pas altérée.

Il paroît toujours sûr que le citoyen Lehoc est repellé de Stockholm & qu'il sera remplacé par un militaire; on parle même de Pichegru; ce qui ne permet pas de douter que le directoire n'eût l'espérance de renouer bientôt les négociations pour une paix générale. Sans cette espérance, il ne voudroit pas sans doute enlever à nos armées un chef qui a si bien mérité leur confiance & celle de la nation entière.

Suivant une lettre particulière, datée de Vienne, projet de mariage de la fille de Louis XVI avec l'archiduc, qui lui étoit destiné, a été contrarié par un incident auquel la cour de Vienne ne pouvoit guère s'attendre. On prétend que lorsqu'on en fit l'ouverture à la jeune personne, elle répondit que, quelque touchée qu'elle étoit d'une telle proposition, elle ne pouvoit l'accepter, parce que son pere, avant d'aller à la mort, avoit disposé de sa main; qu'elle avoit promis de se conformer à sa volonté, & qu'elle seroit fidèle à sa promesse. On ajouta qu'il y a eu, depuis cette explication, un refroidissement sensible dans les procédés de la famille impériale à l'égard

de la ff
sans auc
nalistes.
considér
qui, san
assez po

Il m'a
devoit é
sûreté d
lorsqu'il
ni à sa p
tater; sou
j'ai dit to
public. J
doctrine,
de salut
assassins;
cela ne m
& de les
cours thé
leur confi
hautes ce
lutionner
viendra j
fassent po
tique qu
les voleur
meurtriers
du sceau
inspiration
gens à pr
croire que
se cachent

Co

Camus

finances &
Depuis
pour déli
assignats.
présentés
citoyen B
de l'état q
gnats actu

Il résul
mis en ém
environ; i
294 millio
pour 39 m
estime à 1
les départ
être envo
ment à la

La com
circulation
réduite à

Les res

de la fille de Louis XVI. En publiant cette anecdote, sans aucune garantie, nous faisons notre métier de journalistes. Les lecteurs raisonnables feront le leur en ne la considérant que comme une de ces nouvelles hasardées, qui, sans être dépourvues de vraisemblance, n'en ont pas assez pour mériter confiance.

Sur le but de la République.

Il m'a toujours semblé que le but de toute association doit être de faire jouir chacun des co-associés de la sûreté de sa personne & de la propriété de ses biens, lorsqu'il n'attendoit ni à la sûreté de la personne d'autrui, ni à sa propriété. Ainsi, où j'ai vu piller, incarcérer & tuer, sous le prétexte de *régénération* & de *salut public*, j'ai dit tout bêtement qu'il y avoit là *destruction* & *danger public*. J'ai dit encore que les *professeurs* de cette étrange doctrine, & que les *travailleurs* dans ce terrible genre de *salut* & de *régénération*, étoient des voleurs & des assassins; qu'il conviendrait, non de les tuer, parce que cela ne m'a jamais paru convenable, mais de les surveiller & de les mettre hors d'état de nous donner de nouveaux cours théoriques & pratiques de ce même genre, loin de leur confier des places importantes, en rétribution de leurs *hautes œuvres*. On a beau faire, on a beau vouloir *révolutionner* les idées des vertus & des crimes, on ne parviendra jamais à les confondre. Quelques efforts qu'ils fassent pour se réintégrer, quelque dénomination patriotique qu'ils aient la modestie de donner à leurs exploits, les voleurs n'en inspireront pas moins de défiance; les meurtriers, marqués au front, comme leur premier modèle, du sceau ineffaçable de leur éternelle réprobation, n'en inspireront pas moins d'horreur & d'alarmes à tous les gens à préjugés qui, comme moi, ont la simplicité de croire que les loups & les tigres, sous quelque peau qu'ils se cachent, sont & seront toujours loups & tigres.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen THIBAUDEAU.

Suite de la séance du 4 ventôse.

Camus prend la parole au nom de la commission des finances & de celle des dépenses.

Depuis plusieurs jours la commission s'est assemblée pour délibérer sur les moyens de relever le crédit des assignats. Elle a examiné tous les projets qui ont été présentés par différens membres, & notamment par le citoyen Bailleul; elle s'est fait rendre un compte exact de l'état des domaines nationaux non vendus, & des assignats actuellement en circulation.

Il résulte des états fournis, que le total des assignats mis en émission à différentes époques est de 45 milliards environ; il en a été brûlé ou démonétisé pour 6 milliards 294 millions 709 mille 312 liv.; il en reste en circulation pour 39 milliards 286 millions 752 mille 290 livres. On estime à 10 milliards ou environ les assignats rentrés dans les départemens par l'emprunt forcé, mais qui n'ont pu être envoyés par les percepteurs, & détruits conformément à la loi.

La commission a pensé que la somme qui restera en circulation après les rentrées de l'emprunt forcé sera réduite à 25 milliards.

Les ressources de l'état sont les biens domaniaux de

première & seconde origine, & les forêts. On n'a pas d'états bien exacts de la valeur des premiers; les forêts, distraction faite de celles provenant des émigrés, présenteront un capital de 2 milliards 500 millions.

Pourquoi cette distraction, crient quelques membres? Il faut dire toute la vérité, répond Camus; & il représente que la liquidation des créances sur les émigrés n'est pas faite, & qu'on ne pourra regarder leurs biens comme une ressource que quand leurs dettes seront payées.

Le citoyen Camus rend compte de l'opinion d'un membre de la commission; opinion au reste que la commission n'a pas protégée; ce membre proposoit de réduire la valeur des assignats au dixième; les 25 milliards pourroient être payés alors avec les 2 milliards 500 millions, produit des forêts nationales; tout le monde d'ailleurs y gagneroit; le billet de 100 liv., qui ne représente que 7 sols, représenteroit 10 liv.

Ici, le rapporteur est interrompu par Mathieu, membre comme lui de la commission des finances. Mathieu lui reproche de débiter à la tribune une opinion qui n'est pas celle de la majorité de la commission, & qu'elle a même regardée comme très-dangereuse, & il l'invite à émettre à la tribune l'opinion de la commission & non la sienne.

Camus convient que ces mesures n'ont pas été approuvées par le plus grand nombre des membres de la commission; mais il soutient qu'il a eu le droit de donner à l'opinion de chacun des membres de la commission les développemens qu'il a cru nécessaires.

Camus ne dissimule pas d'ailleurs les nombreuses objections faites contre le système qu'il vient de développer; une des plus fortes, c'est qu'en donnant cette valeur aux assignats, on augmenteroit considérablement la dette nationale.

Les autres moyens auxquels la commission s'est arrêtée & que Camus fait connoître, sont de rouvrir les ventes des domaines nationaux; de faire payer les impositions en assignats; de ne permettre qu'il soit porté en justice que les marchés conclus en assignats; de lever la suspension des remboursemens. Cette dernière proposition excite des murmures. Camus expose qu'il a dû rendre compte de tout ce qui s'est passé dans la commission. Quant aux mesures qu'elle a cru convenable de proposer, le conseil les discutera, & rejettera celles qu'il ne croira pas bonnes.

Lecoq-Payravau pense que le discrédit des assignats est bien moins l'effet de leur multiplicité que celui de l'agiotage, qui a forcé le gouvernement de faire de nouvelles émissions pour pouvoir satisfaire à ses dépenses; il croit que le plus sûr moyen de relever leur crédit seroit de vendre les domaines nationaux & faire payer les impositions en assignats au cours & aux prix que le gouvernement paie ses dépenses journalières.

Dubois-Crancé prétend que parmi les causes du discrédit des assignats, il ne faut pas oublier les loix du corps législatif & de la convention nationale, les ordres du directoire exécutif qui ont établi un cours légal entre l'assignat & le numéraire. Le moyen qui lui paroit le plus efficace de relever le crédit des assignats, est de suivre une marche diamétralement opposée à celle que le corps législatif & le gouvernement ont suivie jusqu'à présent; il faut faire valoir l'assignat, dit l'orateur, il faut que tous les Français sachent, qu'il leur faut l'assignat ou la mort. L'impôt en nature est, selon lui, la seconde mesure qui lui paroit capable de rétablir le crédit des assignats, en le portant néanmoins à un taux

plus fort qu'il n'a été porté l'an dernier, au dixième par exemple. Il s'engage lui à payer le cinquième.

Les impôts indirects peuvent être sans difficultés portés à 300 millions.

C'est avec ce fond, c'est le produit de l'impôt en nature qu'il porte à 500 millions, c'est avec les revenus des domaines nationaux qu'il élève à 170 millions, qu'il se propose de couvrir les dépenses de l'année courante, qu'il suppose ne devoir pas aller au-delà de 1200 millions en numéraire.

Dubois-Crancé n'est pas éloigné de l'idée d'un timbre pour constater la quantité des assignats en circulation & pour distinguer les véritables de ceux que Pitt & ses adhérens ont jetés dans la circulation; mais il ne voudroit pas que l'on en diminuât la valeur, il ne croit pas que l'on ait besoin de cette mesure.

Les assignats acquerroient bientôt une valeur au-dessus de celle de l'argent, si chaque assignat étoit hypothéqué sur un bien national, & si pour chaque domaine national, il y avoit une série d'assignats que chaque citoyen pourroit appeller à lui, & acquérir pour de l'or; il deviendroit ainsi par le fait le propriétaire du bien national, dont il auroit la série représentative.

Perrin reproduit le projet présenté hier par Bayoul; il demande, ainsi que Fermond, que sur-le-champ le conseil arrête en principe que la vente des domaines nationaux sera ouverte. — Le conseil ajourne le tout à demain.

Séance du 5 ventôse.

La discussion s'est reportée sur les moyens de rétablir le crédit de l'assignat.

Guyonard a été entendu le premier; il a exprimé son étonnement de ce que le conseil avoit attendu aussi longtemps pour s'occuper des moyens de relever le crédit public. Un complet financier existoit à côté de celui de vendémiaire; ce dernier a échoué & on veut renouer l'autre. L'opinant se plaint de ce que le directoire, en paroissant céder aux vues des agioteurs & des banquiers, en demandant des fonds en numéraire, marche sur les traces de l'ancien gouvernement, long-tems abusé lui-même par l'armée de sang-sucs qui l'assiégeoit. Sans assignats, dit l'orateur, il n'y a en France qu'anarchie, mort & dissolution. Il propose,

- 1°. De faire timbrer d'une manière particulière pour trois milliards d'assignats;
- 2°. D'en affecter deux aux dépenses publiques, & le troisième au remboursement des assignats;
- 3°. De déclarer traître à la patrie quiconque refuseroit de recevoir les assignats au pair.

Boudin a demandé à la commission des finances pourquoi elle avoit souffert qu'on n'évaluât qu'à 20 milliards les rentrées de l'emprunt forcé. Faites rentrer, dit-il, 600 millions valeur métallique ou représentée, ou bien devenez la fable de l'Europe & de vos concitoyens; car vous n'aurez pas assez de force pour remplir vos engagements: on ne vous a prêté que parce que vous avez promis de faire payer la totalité de la somme imposée; Boudin propose d'arrêter; 1°. L'emprunt forcé ne sera fermé que lorsque les 600 millions seront rentrés; 2°. les

assignats à cent capitaux pour un seront reçus jusqu'au 14 germinal & continueront d'être annulés. La commission fera demain son rapport sur la quantité exacte des assignats provenant de l'emprunt forcé & déjà annulés aux termes de la loi.

Dauchi a répondu que le rapport ne pouvoit être fait avec précision que dans cinq ou six jours; dix-neuf départemens seulement ont envoyé leurs états de recouvrement; les calculs par approximation annoncent que le recouvrement de la totalité s'élèvera à cinq cents vingt quatre millions.

Thibaut a présenté comme mesure de la plus urgente nécessité la mise en vente des domaines nationaux de dernière origine; il a annoncé que le recouvrement de l'emprunt en numéraire s'effectuait dans les pays réunis avec le plus grand succès. En établissant que le gage étoit tel que l'assignat pourroit être remboursé à dix capitaux pour un, il s'est attaché à dissiper les craintes répandues sans réalité sur cette hypothèque.

Thibaut a combattu la proposition d'établir un timbre nouveau sur les assignats comme très-dangereuse en ce qu'elle autoriseroit les falsifications.

Divers autres projets sont présentés; la question est ajournée à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 4 ventôse.

On fait lecture d'une résolution qui déclare que le premier germinal prochain, toutes les agences ou commissions administratives, sous quelque dénomination que ce soit, seront supprimées.

Lanjuinais, en approuvant le fond de la résolution en blâme la rédaction; il pense que par ces mots: *sous quelque dénomination que ce soit*, on paroitroit comprendre dans la suppression des établissemens essentiellement administratifs, tels que la régie du timbre, de l'enregistrement &c.; il importe, dit l'opinant, que les expressions de la loi n'aillent pas au-delà de la pensée & de l'intention du législateur. L'observation de Lanjuinais n'a pas de suite. — La résolution est mise aux voix & approuvée.

On fait le rapport sur la résolution qui remplace par deux francs le myriagramme accordé à certains fonctionnaires publics.

Richou, rapporteur, conclut à ce qu'elle soit approuvée. Après quelques observations de Dupont, de Nemours, qui n'ont pas eu de suite, le conseil a approuvé la résolution.

Il en a approuvé une qui charge le directoire de donner l'état des bâtimens nationaux employés pour le service public.

Almanach pour l'an 4 de la République Française, avec une notice des nouveaux poids & mesures, se trouve à Paris, chez le citoyen Magimel, libraire, quai des Augustins, n°. 73.

DE L'IMPRIMERIE DES NOUVELLES POLITIQUES,

Rue des Moutins, n°. 500.